



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Appel à Manifestation d'Intérêt Partenariat

MARCHE N° 2273S01AMI

**Devenez partenaire
de la grande soirée CCI Savoie
Lundi 21 novembre 2022**

Date limite de remise des Manifestations d'intérêt :
14/11/2022 - à 12h00

POUVOIR ADJUDICATEUR
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Savoie
5 rue Salteur
CS 22416
73 024 CHAMBERY Cedex
Tél: 04 57 73 73 73
www.marches-publics.gouv.fr

SOMMAIRE

<u>1 – Portée de l’appel à manifestation d’intérêt</u>	3
1.1 - Contexte.....	3
<u>2 - Conditions du partenariat</u>	3
2.1 – Objet de la consultation.....	3
2.2 – Bénéfices du partenariat	4
2.3 - Apport en numéraire	4
2.4 – Offres de partenariat.....	4
<u>3 - Conditions de la consultation</u>	5
3.1 – Définition de la procédure	5
3.2 – Calendrier et déroulement de la procédure	5
<u>4 – Dispositions relatives au partenariat</u>	5
4.1 – Durée du contrat.....	5
4.2 – Non exclusivité.....	5
<u>5 – Modalité de remise des manifestations d’intérêt</u>	5
5.1 – Date limite de remise des manifestations d’intérêt	5
5.2 – Conditions d’envoi ou de remise des propositions	5
<u>6 – Renseignements complémentaires</u>	6
6.1 – Demandes de précisions concernant le dossier d’appel à manifestation d’intérêt...6	
<u>7 – Litiges et recours</u>	6
7.1 – Tribunal compétent	6

1 – Portée de l'appel à manifestation d'intérêt

1.1 - Contexte

La Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie coorganise un événement le lundi 21 novembre 2022 à partir de 18h pour une rencontre alliant business et convivialité au parc Savoieexpo à Chambéry.

Le thème de cet événement est « Tendances et business de demain ». 3 temps forts sont au programme :

1- Présentation des actions et des services de la CCI Savoie par nos élus et responsables de service avec 4 témoignages d'entreprises et collectivités accompagnées par la Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie.

L'accent sera mis sur :

- La formation avec Jean-Christophe GODIN (formateur indépendant), Boris GALINDO (élu CCI Savoie) et Margaux VIALLET (responsable formation CCI Savoie) ;
- Le développement durable avec Alexis DELANNOY (Chalet L'Eau Vive, St-Nicolas-la-Chapelle), Estelle EZZEDINE (élue CCI Savoie) et Simon MEROLLI (responsable industrie, développement durable et international CCI Savoie) ;
- L'urbanisme et les études économiques avec Renaud BERETTI (Président de Grand Lac), Jean-Sylvain COSTERG (1er vice-président CCI Savoie) et Laurence LOMBARDI (responsable développement territorial et études économiques CCI Savoie) ;
- Le numérique avec Rachel TROILLARD (La Belle Armoire, Chambéry), Laurent DEFOURS (élu CCI Savoie), Géraldine VALLIER (responsable numérique CCI Savoie).

2- Conférence : « Consommation, plus rien ne sera comme avant » avec comme grand témoin, Monsieur Patrice DUCHEMIN, sociologue de la consommation. Il apportera son regard sur les consommateurs, le commerce et le tourisme de demain avec un focus sur le territoire de la Savoie.

3- Table ronde sur les différents sujets abordés, les enjeux du tourisme/station à la veille de l'ouverture de la saison d'hiver 2022/2023 :

- Fabrice Pannekoucke, Président d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme ;
- Didier BIC, élu tourisme CCI Savoie ;
- Stéphane BIZOUARD, élu commerce CCI Savoie ;
- Yannick Morat, Président d'Ekosport ;
- Victor Heiries, Hôtel La Turra*** ;
- Jacques Vuillermet, Président du Groupe Vuillermet.

Un moment de convivialité entre tous les intervenants et invités clôtureront cet événement.

2 - Conditions du partenariat

2.1 – Objet de la consultation

L'objectif principal poursuivi par la CCI Savoie via la mise en place de ce dispositif partenarial est la recherche d'un financement en numéraire nécessaire à l'organisation de cet événement.

Pour cela, la CCI Savoie lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt pour que des Partenaires se positionnent sur les différentes offres de partenariat citées au §2.4.

2.2 – Bénéfices du partenariat

Devenir partenaires de la CCI Savoie pour cet événement c'est :

- Communiquer auprès de chefs d'entreprise, de décideurs économiques et politiques : 500 personnes attendues
- Parler de votre entreprise en proximité
- Renforcer votre visibilité médiatique au niveau local
- Associer votre image à des prestations et services de qualité en matière entrepreneuriale
- Être reconnu comme acteur incontournable de confiance des entreprises savoyardes.

2.3 - Apport en numéraire

Dans le cadre du présent appel à partenariat, la CCI Savoie invite les candidats à apporter leur concours financier à l'organisation de cet événement. Ce concours financier prend la forme d'un apport en numéraire, versé par le/les partenaire(s) à la CCI Savoie. Le candidat devra donc, dans sa proposition, indiquer le montant de l'apport en numéraire qu'il propose parmi les deux offres de partenariat possibles.

2.4 – Offres de partenariat

Vos avantages	Pack CCI Business + 1000€ HT (1200€ TTC)	Pack CCI Business Excellence 2000€ HT (2400€ TTC)
Votre logo diffusé en boucle en amont de la soirée (18h-18h15) sur l'écran 5x3 LED de la scène et entre les 3 parties de la soirée <ul style="list-style-type: none"> • Après les 4 témoignages CCI – diffusion 15 secondes • Après la conférence du grand témoin - diffusion 15 secondes • Après la table ronde - diffusion 15 secondes 	x	x
Votre logo sur nos supports de communication liés à la soirée *: site internet de la CCI Savoie, emailings, réseaux sociaux, magazine Partenaires Savoie (30 000 ex) Deux niveaux de visibilité :	x	x
	Taille S	Taille L
Des emplacements privilégiés dans les premiers rangs de la soirée	x	x
Votre logo intégré au bandeau partenaires sur les 3 replays de la soirée, diffusés sur le réseau CCI (site internet, emailing, réseaux sociaux) Deux niveaux de visibilité :	x	x
	Taille S	Taille L
La présence de votre oriflamme (en extérieur) ou de votre kakémono (à l'intérieur) fourni par le partenaire		x
Un témoignage vidéo de votre PDG ou Président sur le thème de notre soirée. Vidéo réalisée en amont de la soirée (par nos soins) et diffusée sur nos réseaux sociaux Format 1 min max		x
Votre logo sur une affiche A4 des différents partenaires disposée sur 10 manges debout		x
Votre logo dans un bandeau partenaire en amont et aval du résumé vidéo de la soirée « diffusé sur le réseau CCI » et « Savoie news »		x

* A date de signature du partenariat, les supports de communication seront actualisés pour intégration des logos, sans effet rétroactif.

3 - Conditions de la consultation

3.1 – Définition de la procédure

La présente consultation est un appel à manifestation d'intérêt. La procédure mise en place repose sur une manifestation des candidats dans les conditions définies au présent Règlement de consultation.

3.2 – Calendrier et déroulement de la procédure

La procédure se déroule ainsi :

- Étape 1 : Envoi de l'offre de partenariat complétée, signée à l'adresse i.lebech@savoie.cci.fr par lequel le candidat indique qu'il souhaite participer au dispositif partenarial en indiquant la nature du pack sélectionné ;
- Étape 2 : Prise de contact par la CCI Savoie avec le partenaire afin de confirmer la bonne prise en compte de leur intérêt et retour de l'offre contresignée par la CCI Savoie ;
- Étape 3 : Envoi de la facture de partenariat correspondante pour apport en numéraire ;
- Étape 4 : Mise en relation avec le service « événement » de la CCI Savoie pour la mise en place du pack sélectionné.

4 – Dispositions relatives au partenariat

4.1 – Durée du contrat

Le contrat de partenariat est conclu uniquement pour l'événement du 21 novembre 2022.

4.2 – Non exclusivité

Le contrat de partenariat est conclu sans exclusivité de part ni d'autre, chaque Partie se réservant la possibilité de conclure des contrats analogues avec tout autre organisme ou entreprise.

5 – Modalité de remise des manifestations d'intérêt

5.1 – Date limite de remise des manifestations d'intérêt

La date et l'heure limites de réception des manifestations d'intérêt est celle indiquée en page de garde du présent Règlement de Consultation.

5.2 – Conditions d'envoi ou de remise des propositions

Le candidat devra retourner l'offre de partenariat complétée, signée. Cette offre vaudra contrat après contresignature par la CCI Savoie.

Ce document est disponible sur notre site Internet ou via le lien suivant :

<https://bit.ly/3VNGPuk>

Les candidats pourront recourir :

- à une transmission électronique, remise à l'adresse suivante : i.lebech@savoie.cci.fr;
- à une transmission par voie papier, à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Savoie
5 rue Salteur
CS 22416
73 024 CHAMBERY Cedex

6 – Renseignements complémentaires

6.1 – Demandes de précisions concernant le dossier d'appel à manifestation d'intérêt

Les candidats peuvent poser toutes les questions d'ordre administratif ou technique auprès du service événementiel à l'adresse i.lebech@savoie.cci.fr

7 – Litiges et recours

7.1 – Tribunal compétent

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de GRENOBLE

2 Place de Verdun

38100 GRENOBLE

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Tel. +334 76 42 90 00

Fax. +334 76 42 22 69